

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL – SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2016

14 élus présents ou représentés. Secrétaire de séance : A. Bourachot

Communauté de Communes

- **Gouvernance :**

Le périmètre de la nouvelle commune totalisera 61 communes et 34 321 habitants. L'application du droit commun prévoit 88 conseillers communautaires. La Commune de Biozat se verra représentée par 1 conseiller contre 3 aujourd'hui. Le Conseil Municipal juge cette représentation inéquitable. En effet, quel que soit le nombre d'habitants, toutes les communes < 1000 habitants ont un seul représentant (+ 1 suppléant). Il émet également des doutes sur la légitimité de supprimer 2 conseillers en cours de mandat. Le Conseil Municipal se prononce donc, à l'unanimité des membres présents, contre la gouvernance proposée.

- **Fiscalité professionnelle unique (FPU)**

Le Conseil Communautaire du 5 juillet 2016 a approuvé l'instauration du régime de Fiscalité Professionnelle Unique sur l'ensemble du territoire intercommunal à compter du 1^{er} janvier 2017. Le Conseil Municipal valide ce principe, sur la base d'un taux fixe de CFE de 31,28 % avec lissage des taux sur une période de 5 ans.

- **Instruction des autorisations d'urbanisme**

Tel que le prévoit la loi ALUR, notre commune doit prendre la compétence urbanisme à compter du 01/01/2017. Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de confier le service d'instruction à la Communauté de Communes.

Avenant Travaux Cantine

Le Conseil Municipal accepte un 2^{ème} et dernier avenant aux marchés, suite à une demande du cabinet SOCOTEC pour 2 clapets coupe feu et une paroi anti-feu, pour un montant de 1 183,60 € HT.

Prêt 1^{ère} tranche Trottoirs

Tel que prévu au Budget 2016, la commune a contracté un emprunt de 20 000 € pour la réalisation de la 1^{ère} tranche de réfection des trottoirs de la Grande Rue. L'offre du Crédit Agricole est retenue : taux de 0,75 % sur 10 ans.

Agenda Prévisionnel Restructuration Lagune

Même si le fonctionnement de la station d'épuration par lagunage est jugé satisfaisant aujourd'hui, la capacité théorique de cette dernière est atteinte. Les services de l'Etat nous imposent de lancer un projet d'agrandissement dans les deux ans qui viennent. Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité le calendrier prévisionnel présenté. Un cahier des charges va être établi par le Bureau de la Qualité de l'Eau afin de lancer une étude et demander les subventions s'y rapportant.

Effectifs

Deux de nos agents, Béatrice GUILLAUME et Didier LAURENT, ont passé avec succès, en juin dernier, l'examen leur permettant d'accéder au grade d'agent territorial 1^{ère} classe. Les 2 postes correspondants sont donc créés et leur avancement sera entériné à compter du 1^{er} décembre 2016.

En vue du remplacement de Guy Vigouroux qui part en retraite en début d'année 2017, un poste d'agent non titulaire à temps complet est créé. Le recrutement est en cours.

Demandes de subventions

Le Conseil Municipal autorise Mme le Maire à engager plusieurs demandes de subventions pour aider au financement de plusieurs projets : Bâtiments de France (travaux de nettoyage de la toiture et réfection partielle de la toiture de la sacristie), Conseil Régional (création de trottoirs ou aménagement de la cour de l'école maternelle), Réserve Parlementaire (réfection de trottoirs) et Réserve Sénatoriale (aménagement cour école maternelle).

Indemnité Receveur municipal

Le Conseil Municipal reprend une nouvelle délibération nominative, en regard de la nomination de M. Eric ROUTARD en remplacement de M. Rousserie.

Révision Loyers Bâtiments Communaux

Le loyer de l'appartement à l'étage **22 Gde Rue**, dont la révision est basée sur l'indice du 1^{er} trimestre 2016, connaît une augmentation de 0,07 %, se traduisant par un loyer de 450,32 €.
Ceux du Rez de Chaussée, dont la révision est calée sur l'indice du 2^{ème} trimestre 2016, ne connaissent pas d'augmentation et se traduisent par des loyers respectifs de 336,13 € et 250,20 €. Un problème d'isolation phonique entre ces deux appartements va être résolu. Le locataire acceptant de réaliser les travaux se verra offrir un mois de loyer.

Révision Tarifs

Le Conseil Municipal a voté à l'unanimité les nouveaux tarifs de plusieurs services :

- Pour 2017 :
 - o Taxe assainissement : part fixe : 38 € et taxe liée à la consommation : 0,75 €/m³
 - o Location Grange communale par Extérieurs à la commune : 540 €
- A compter du 01/10/2016 :
 - o Garderie : 1,40 €/période
 - o Cantine : 2,80 € pour les enfants, 6,50 € pour les adultes
- Pour l'année scolaire 2016-2017 :
 - o Le tarif des Activités périscolaires reste inchangé à 5 €/période.
 - o La participation de la Commune de Charmes pour les enfants scolarisés à Biozat : 400 €/enfant

Questions diverses

Mme le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal divers rapports d'activité 2015 : Communauté de Communes, Sivom Sioule & Bouble et Sictom.

Les prochaines manifestations communales sont rappelées : Trompes des Volcans samedi 1^{er} octobre en l'Eglise de Biozat à 20h30 et Contes pour tous (dans le cadre du 10^{ème} Festival « Il était une voix » organisé par la Médiathèque départementale) samedi 8 octobre à 20h à la Grange Communale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.